Lycée professionnel
Antoine
5 rue de Longvic
21300 CHENOVE

Téléphone
03.80.52.23.23
Télécopie
03.80.51.26.10
Email
0211356k@ac-dijon.fr

COMPTE-RENDU COMMISSION PERMANENTE du 18 mai 2021

Heure du début de séance : 17H30

Nombre de participants : 9
Excusés : 4

Quorum : 6

Le quorum étant atteint, Monsieur le Proviseur ouvre la séance.

Le Secrétariat de séance est assuré par M. Beaudouin
Compte –rendu transmis aux membres du conseil d'administration dans un délai de 15 jours soit avant le 2/06/2021.

- **Approbation de l'ordre du jour :**

Il n'a pas été déposé de question diverse.
L'ordre du jour est soumis au vote :

Vote : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0

➡ **Adoption à l'unanimité**

Affaires financières

➢ **Conventions :** ***pour chacune des conventions présentées ci-dessous, les votes valident l'autorisation donnée par la commission permanente au proviseur pour les signer*****.**

Convention avec la société TURBOSELF
Cette convention avec la société TURBOSELF définit les modalités de paiement en ligne des frais d'hébergement à la fois pour la demi-pension ou l'internat ou d'autres types de créances.
Les utilisateurs pourront consulter cette application pour le passage au self avec le solde du compte et pour les internes pour suivre le solde de leur créance. Cette convention débutera à compter du 1er juin 2021 et ce jusqu'au 31 décembre 2023. Le coût sur la 1ère année sera de 229.92 € et sur les années suivantes de 1047.46 € avec une base de 2000 transactions année. Les frais occasionnés par ce paiement seront pris en charge intégralement par l'établissement.

Vote : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0

➡ **Adoption à l'unanimité**

Convention avec le SDIS
Cette convention définit les modalités de partenariat pour la formation dans le cadre de leur PFMP des élèves de la classe de TMS (12/24 élèves « sécurité incendie »), pendant les jours de présence : 4 semaines prévues du 15/03/2021 au 9/04/2021. Prix : par stagiaire de 350.00 € soit 4200.00 €. A cause de la situation sanitaire et des nouvelles mesures en vigueur, la convention doit être corrigée car les élèves ont effectué une semaine de moins au SDIS. Un avenant à la convention corrige le montant à hauteur de 3150.00 € pour un volume de 105h et un coût stagiaire à 262.50 €

Vote : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0

➡ **Adoption à l'unanimité**

Convention avec le cercle mixte de l'école de Gendarmerie de DIJON

Une convention avait été soumise au dernier conseil d'administration avec le cercle mixte mais les prix proposés étaient erronés. Aussi vous est proposé cette nouvelle convention avec les prix rectifiés à savoir 2.50€ le petit-déjeuner et 7.50€ (6,10€ dans la convention précédente) pour les repas du midi et du soir.

Vote : 9	**Pour** : 9	**Contre** : 0	**Abstention** : 0

➡ **Adoption à l'unanimité**

Affaires intérieures

- **Modifications du règlement de l'internat**

  Les corrections apportées sont présentées et précisées. Les membres de la commission ne souhaitent faire aucune autre modification.

Fin de séance à 18h05

Le secrétaire de séance,

Philippe Beaudouin

Le Président,

Franck Vuillemot